

## Renégociation de divers contrats de prêts indexés ayant une marge élevée

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La gestion active de dette menée par la Ville de Besançon en 1996, l'a amenée à renégocier une grande partie des marges de ses contrats à taux indexés. Des rendu-comptes au Conseil Municipal ont été effectués les 24 juin et 23 septembre de cette année.

A ce jour, l'examen de notre encours de dette révèle encore divers contrats indexés ayant des marges élevées par rapport aux conditions actuellement proposées par les banques.

C'est pourquoi la Ville de Besançon envisage de rembourser par anticipation certains contrats pour lesquels elle n'a pu obtenir une réduction de marge ou un abaissement significatif de celle-ci.

Selon les conditions obtenues lors de l'appel d'offres pour le refinancement, la Ville de Besançon optera pour :

- un refinancement avec un prêt indexé
- ou
- un refinancement à taux fixe si les conditions du moment sont favorables.

Sont concernés, les prêts suivants :

### **Budget Principal**

N° Prêt	Date échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé (KRD après échéance)	Indemnité de remboursement anticipé	Montant du refinancement
			Nature	Taux appliqué			
Crédit Foncier de France							
92017	30/11/96	11 ans	Révisable	Pibor 1 an + 0,45	4 831 823,39	-	
94014	30/11/96	12 ans	Révisable	Pibor 3 mois + 0,30	18 043 572,70	180 435,73	
<b>TOTAL</b>					<b>22 875 396,09</b>	<b>180 435,73</b>	<b>22 850 000</b>

#### \* Remboursement anticipé

- Capital remboursé	22 875 396,09 F
- Indemnités	180 435,73 F
	<u>23 055 831,82 F</u>

#### \* Refinancement

- Prêt de refinancement	22 850 000,00 F
- Autofinancement	205 831,82 F
	<u>23 055 831,82 F</u>

**Budget Assainissement**

N° Prêt	Date échéance	Durée résiduelle	Taux		Capital remboursé (KRD après échéance)	Indemnité de remboursement anticipé	Montant du refinancement
			Nature	Taux appliqué			
Crédit Foncier de France							
92018	30/11/96	11 ans	Révisable	Pibor 1 an + 0,45	3 674 159,17	-	
Caisse d'Epargne de Franche-Comté							
92005	25/11/96	10 ans 9 mois	Révisable	Pibor 1 mois + 0,30	5 480 469,17	-	
<b>TOTAL</b>					<b>9 154 628,34</b>	<b>0</b>	<b>9 150 000</b>

## \* Remboursement anticipé

- Capital remboursé	9 154 628,34 F
- Indemnité	0,00 F
	<u>9 154 628,34 F</u>

## \* Refinancement

- Prêt de refinancement	9 150 000,00 F
- Autofinancement	4 628,34 F
	<u>9 154 628,34 F</u>

Pour les prêts de refinancement, un rendu-compte sera fait au prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à rembourser par anticipation les contrats référencés ci-dessus et à réaliser les opérations budgétaires nécessaires :

BUDGET PRINCIPAL						
DEPENSES				RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital				- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	910.1642.89146.20200	22 850 000	. Ouverture de crédits	914.1642.89146.20200	<b>22 850 000</b>	
. Virement de crédits	du 910.1642.90018.20200 au 910.1642.89146.20200	26 000				
		<b>22 876 000</b>				
- Pour le versement de l'indemnité de remboursement anticipé						
. Virement de crédits	du 936.6611.20200 au 936.668.89146.20200	180 500				
		<b>180 500</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>23 056 500</b>				

BUDGET ASSAINISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
- Pour le remboursement anticipé de capital			- Prêt de refinancement		
. Ouverture de crédits	893.1644.89146.30800	5 480 000	. Ouverture de crédits	893.16xx.89146.30800	<b>9 150 000</b>
	893.1648.89146.30800	<u>3 670 000</u>			
		<b>9 150 000</b>			
. Transferts de crédits	du 893.16.90018.30800	600			
	au 893.1644.89146.30800	4 400			
	du 893.16.90018.30800 au 893.1648.89146.30800	<b>5 000</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9 155 000</b>			

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

*Visa préfectoral du 12 novembre 1996.*